



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/SC.2/203
14 septembre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports par chemin de fer
(24 et 25 novembre 2005)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA CINQUANTE-NEUVIÈME SESSION*

qui s'ouvrira au siège de l'OCDE, à Paris
le jeudi 24 novembre 2005 à 10 heures

- | | | |
|----|---|----------------------|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour | TRANS/SC.2/203 |
| 2. | Activités d'organes de la CEE intéressant le Groupe de travail | |
| | a) Commission économique pour l'Europe | E/2005/37-E/ECE/1431 |
| | b) Comité des transports intérieurs et organes subsidiaires du Comité | ECE/TRANS/162 |

* Suite à une décision des Services de conférences de l'ONUG prise dans un souci d'économie, les délégués sont priés de se munir de leur exemplaire des documents mentionnés dans le présent ordre du jour provisoire. Aucun document ne sera disponible en salle.

Les délégués sont priés de remplir la formule d'inscription ci-jointe (également disponible sur le site Internet de la Division des transports de la CEE: <http://www.unece.org/trans/Welcome.html>) et de la retourner, deux semaines au moins avant la session, à la Division des transports de la CEE, soit par télécopie (+41 22 917 0039), soit par courrier électronique (bernadette.healy@unece.org) et au secrétariat de la CEMT, soit par télécopie ((33-1) 45 24 97 42/45 24 13 22), soit par courrier électronique (maryvonne.lebouc@oecd.org).

3. Sûreté et sécurité dans les transports ferroviaires TRANS/SC.2/2005/1
4. Corridors de transport Europe-Asie
 - a) Informations sur l'état d'avancement du projet UNDA relatif au développement des liaisons de transport Europe-Asie
 - b) Organisation de parcours de démonstration de trains sur les liaisons de transport Europe-Asie TRANS/WP.5/2005/4
5. Facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire international
 - a) Réunion préparatoire de la Conférence internationale sur la facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire TRANS/SC.2/2005/2
 - b) Suivi des progrès accomplis en matière de facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire international TRANS/SC.2/2005/3 et Add.1 à 3
 - c) Projet relatif à la facilitation du passage des frontières dans la région de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI) TRANS/SC.2/2005/5
6. Étude de la situation des chemins de fer dans les pays membres TRANS/SC.2/2005/6 et Add.1 à 4
7. Détermination de la capacité de l'infrastructure ferroviaire, y compris les aspects relatifs à la redevance d'utilisation TRANS/SC.2/2005/7
8. Interopérabilité et harmonisation des conditions entre systèmes de transport ferroviaire différents TRANS/SC.2/2005/8 et Add.1
9. Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC)
 - a) Situation concernant l'application de l'AGC
 - b) Amendements proposés à l'annexe I de l'AGC TRANS/SC.2/2005/9
TRANS/SC.2/2005/10
 - c) Efforts de collecte de données sur le réseau de l'AGC TRANS/SC.2/2005/11
10. Productivité dans le transport ferroviaire TRANS/SC.2/2005/12 et Add.1 et 2
11. Projet de chemin de fer transeuropéen (TER) TRANS/SC.2/2005/13

12. Projet de programme de travail pour la période 2006-2010 TRANS/SC.2/2005/14
13. Élection du bureau pour les sessions de 2006 et 2007
14. Questions diverses
15. Adoption du rapport

* * *

NOTES EXPLICATIVES

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

2. ACTIVITÉS D'ORGANES DE LA CEE INTÉRESSANT LE GROUPE DE TRAVAIL

a) Commission économique pour l'Europe

La soixantième session de la Commission économique pour l'Europe s'est tenue à Genève du 22 au 25 février 2005.

Le Groupe de travail **sera informé** des décisions prises par la Commission à sa soixantième session concernant des questions telles que la réforme de la CEE, le suivi des conférences mondiales et régionales, les principaux problèmes qui se posent aux pays de la CEE et leur incidence sur le programme de travail de la Commission, et les programmes de coopération technique de la CEE (E/2005/37-E/ECE/1431).

b) Comité des transports intérieurs et organes subsidiaires du Comité

Le Comité a tenu sa soixante-septième session à Genève du 15 au 17 février 2005.

Le Groupe de travail **sera informé** des travaux du Comité sur les questions relatives en particulier aux domaines d'activité énoncés aux paragraphes 87 à 93 du rapport du Comité (ECE/TRANS/162).

3. SÉCURITÉ ET SÛRETÉ DANS LE TRANSPORT FERROVIAIRE

À sa cinquante-huitième session, le Groupe de travail a invité les gouvernements des États membres à examiner à la session suivante l'opportunité de convoquer une conférence internationale sur la sûreté et la sécurité dans les transports. À cet égard, le Groupe de travail souhaitera peut-être **noter** que le Comité des transports intérieurs a, à sa soixante-septième session, approuvé la proposition de son bureau tendant à organiser en février 2006, parallèlement à sa soixante-huitième session, une table ronde multidisciplinaire sur la sûreté des transports et décidé de ne pas organiser de conférence sur les transports et la sûreté (ECE/TRANS/162, par. 20).

Le Groupe de travail souhaitera peut-être également **examiner** la note contenant une étude des accords et autres instruments juridiques internationaux en vigueur dans le domaine de la sécurité et de la sûreté du transport ferroviaire, que le secrétariat a établie suite à la demande formulée par le Groupe de travail à sa cinquante-huitième session. Cette note est diffusée sous la cote TRANS/SC.2/2005/1.

4. CORRIDORS DE TRANSPORT EUROPE-ASIE

a) Informations sur l'état d'avancement du projet UNDA relatif au développement des liaisons de transport Europe-Asie

Le Groupe de travail **sera informé** des nouveaux progrès accomplis dans la mise en œuvre du projet UNDA relatif au développement des liaisons de transport Europe-Asie, initiative commune de la CEE et de la CESAP.

Les membres du Groupe de travail sont également invités à **échanger des informations** sur d'autres activités pertinentes concernant le développement des liaisons de transport Europe-Asie.

b) Organisation de parcours de démonstration de trains sur les liaisons de transport Europe-Asie

Au sujet de la question de l'organisation de parcours de démonstration de trains sur des liaisons de transport Europe-Asie, le Groupe de travail a, à sa cinquante-huitième session (TRANS/SC.2/202, par. 9 et 10), demandé aux représentants de la Fédération de Russie, de la Roumanie, de la Turquie et de l'OSJD **de l'informer** des résultats des parcours de démonstration de trains-blocs et des activités de promotion des corridors ferroviaires Europe-Asie organisés depuis la dernière session du Groupe de travail. Les réponses sont diffusées sous la cote TRANS/WP.5/2005/4, **pour examen** par le Groupe de travail.

5. FACILITATION DU PASSAGE DES FRONTIÈRES DANS LE TRANSPORT FERROVIAIRE INTERNATIONAL

a) Réunion préparatoire de la Conférence internationale sur la facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire

À sa soixante-septième session, le Comité des transports intérieurs (CTI) de la CEE s'est félicité des activités préparatoires que le secrétariat de la CEE, l'OSJD, les pays et organisations internationales intéressés ont menées jusque-là en vue de convoquer une conférence internationale sur la facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire (ECE/TRANS/162, par. 91).

Un groupe de travail restreint, créé pour élaborer i) une nouvelle annexe 9 à la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières («Convention sur l'harmonisation») de 1982 et ii) une nouvelle convention internationale pour faciliter le franchissement des frontières aux voyageurs et aux bagages transportés par voie ferrée, a tenu deux sessions. Le Groupe de travail souhaitera peut-être **prendre note** des deux projets de texte, **les examiner et les commenter**. Le rapport contenant le projet d'annexe à la Convention sur l'harmonisation et le projet de nouvelle convention pour faciliter le franchissement des frontières aux voyageurs transportés par voie ferrée est distribué sous la cote TRANS/SC.2/2005/2.

b) Suivi des progrès accomplis dans la facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire international

Conformément à la décision adoptée par le Groupe de travail à sa cinquante-huitième session (TRANS/SC.2/202, par. 13), un questionnaire contenant des informations relatives à la surveillance des temps d'arrêt au passage des frontières a été envoyé à tous les pays membres où sont situées des gares frontière des lignes AGC. Le but est de rassembler des données relatives à l'application de la résolution n° 248 (1999) du Comité des transports intérieurs, qui demande de réduire à 60 min le temps d'arrêt aux frontières des trains-navettes en circulation internationale.

Les réponses reçues sont reproduites dans les documents TRANS/SC.2/2005/3 et Add.1 et 2, **aux fins de leur examen** par le Groupe de travail.

c) Projet relatif à la facilitation du passage des frontières dans la région de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI)

Comme suite à la demande qu'il a formulée à sa dernière session, le Groupe de travail **sera informé** par le secrétariat de l'état d'avancement du projet relatif à la facilitation du passage des frontières pour le transport international par chemin de fer dans la région de la SECI (TRANS/SC.2/202, par. 14). Ces informations sont diffusées sous la cote TRANS/SC.2/2005/5.

6. **ÉTUDE DE LA SITUATION DES CHEMINS DE FER DANS LES PAYS MEMBRES**

Conformément aux décisions adoptées par le Groupe de travail à sa cinquante-septième session, il a été demandé aux gouvernements de fournir des renseignements sur les questions ci-après, qui ont une incidence sur les chemins de fer dans les pays membres (TRANS/SC.2/200, par. 12):

a) Données sur l'évolution passée et future du trafic voyageurs et du trafic marchandises;

b) Faits nouveaux consécutifs à la réorganisation du secteur ferroviaire, en particulier formation de nouvelles entreprises ferroviaires;

c) Investissements dans i) l'infrastructure ferroviaire et ii) le matériel roulant.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être **examiner** les réponses diffusées sous la cote TRANS/SC.2/2005/6 et Add.1 à 4, **recenser** les questions devant être examinées de manière plus détaillée à l'avenir et **se prononcer** sur les domaines d'information qui pourraient être rassemblés au titre de ce point de l'ordre du jour pour les sessions ultérieures.

7. DÉTERMINATION DE LA CAPACITÉ DE L'INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE, Y COMPRIS LES ASPECTS RELATIFS À LA REDEVANCE D'UTILISATION

En réponse à la demande du Groupe de travail, il a été demandé à la Commission européenne de rendre compte des progrès accomplis dans l'application de la Directive 2001/14/CEE du Parlement européen et du Conseil concernant la répartition des capacités d'infrastructure ferroviaire, la tarification de l'infrastructure ferroviaire et la certification en matière de sécurité. La réponse de la Commission européenne est diffusée sous la cote TRANS/SC.2/2005/7, **pour examen** par le Groupe de travail. On trouvera des compléments d'information sur cette question dans les documents informels n^{os} 1 et 2.

8. INTEROPÉRABILITÉ ET HARMONISATION DES CONDITIONS ENTRE SYSTÈMES DE TRANSPORT FERROVIAIRE DIFFÉRENTS

Conformément à la demande formulée par le Groupe de travail à sa cinquante-huitième session (TRANS/SC.2/202, par. 18), la Communauté européenne a été invitée à faire rapport sur le degré d'application de la Directive 2001/16/CE du Parlement européen et du Conseil, en date du 19 mars 2001, concernant l'interopérabilité du système ferroviaire transeuropéen conventionnel. La réponse de la Commission européenne sera diffusée, lorsqu'elle sera disponible, sous la cote TRANS/SC.2/2005/8, **pour examen** par le Groupe de travail.

En outre, le secrétariat a invité l'OTIF et l'OSJD à rendre compte de leurs activités à la prochaine session du Groupe de travail. Les renseignements fournis par l'OTIF et l'OSJD sont diffusés sous la cote TRANS/SC.2/2005/8/Add.1, **pour examen** par le Groupe de travail.

9. ACCORD EUROPÉEN SUR LES GRANDES LIGNES INTERNATIONALES DE CHEMIN DE FER (AGC)

a) Situation concernant l'application de l'AGC

Le Groupe de travail souhaitera peut-être noter que les 24 pays ci-après sont désormais Parties contractantes à l'AGC: Allemagne, Autriche, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine (succession), Bulgarie, Croatie (succession), ex-République yougoslave de Macédoine (succession), Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pologne, République de Moldova (succession), République tchèque (succession), Roumanie, Serbie-et-Monténégro (succession), Slovaquie (succession), Slovénie (succession), Turquie et Ukraine.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être **être informé** par les délégations et le secrétariat de l'intention de gouvernements de devenir Parties contractantes à l'AGC.

b) Amendements proposés à l'annexe I de l'AGC

Le Groupe de travail souhaitera peut-être **prendre note** de la version de l'annexe I de l'AGC mise à jour par le secrétariat et reprenant tous les amendements entrés en vigueur au 30 juin 2005 (TRANS/SC.2/2005/10), ainsi que ceux qui ont été adoptés par le Groupe de travail à sa cinquante-huitième session.

Le Groupe de travail sera également **informé** de la proposition d'amendement à l'annexe I de l'AGC, soumise par le Gouvernement hongrois. Il souhaitera peut-être **examiner** cette proposition, qui est diffusée sous la cote TRANS/SC.2/2005/9.

c) Efforts de collecte de données sur le réseau AGC

À sa cinquante-septième session, le Groupe de travail, rappelant que la résolution n° 66 de la CEE (Recommandations concernant le système de gares de triage de grande importance européenne, TRANS/SC.2/165/Rev.2) prévoit notamment que la question de l'application de la recommandation devra être inscrite périodiquement à l'ordre du jour du Groupe de travail des transports par chemin de fer, a décidé d'inclure cette question à l'ordre du jour de sa session de 2005. À cette fin, le secrétariat a diffusé la révision 2 de la résolution n° 66 auprès de tous les États membres et a demandé aux gouvernements de fournir des renseignements actualisés à propos des gares de triage sur le réseau AGC. Les renseignements reçus par le secrétariat sont diffusés sous la cote TRANS/SC.2/2005/11, **pour examen** par le Groupe de travail.

10. PRODUCTIVITÉ DANS LE TRANSPORT FERROVIAIRE

Conformément à la décision adoptée par le Groupe de travail à sa cinquante-huitième session, le secrétariat a établi un document récapitulatif sur les derniers indicateurs de productivité des chemins de fer. Le Groupe de travail souhaitera peut-être **prendre note** des informations diffusées sous les cotes TRANS/SC.2/2005/12 et Add.1 et **examiner** les questions relatives à la collecte future de données sur les indicateurs de productivité.

11. PROJET DE CHEMIN DE FER TRANSEUROPEEN (TER)

Le directeur du projet TER fournira au Groupe de travail des **informations** sur l'état d'avancement des activités menées au titre du projet TER, diffusées sous la cote TRANS/SC.2/2005/13.

12. PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2006-2010

À sa cinquante-huitième session, le Groupe de travail a décidé d'entreprendre un examen approfondi de son programme de travail et, à cette fin, a demandé aux gouvernements des pays membres de communiquer par écrit leurs propositions concernant le programme de travail actuel au secrétariat et au Président, lesquels établiraient un programme de travail révisé, pour examen à la prochaine session du Groupe de travail.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être **examiner** son projet de programme de travail pour la période 2006-2010, diffusé sous la cote TRANS/SC.2/2005/14.

13. ÉLECTION DU BUREAU POUR LES SESSIONS DE 2006 ET 2007

Conformément à la décision prise à la cinquante-quatrième session du Comité des transports intérieurs, le Groupe de travail souhaitera peut-être **élire** le Président et le Vice-Président de ses sessions de 2006 et 2007.

14. QUESTIONS DIVERSES

Conformément à la décision prise par le Groupe de travail à sa cinquante-septième session (TRANS/SC.2/200, par. 7) et à la décision du Groupe des chemins de fer de la CEMT, il a été convenu, à titre expérimental, de tenir les réunions des deux organes, l'une immédiatement après l'autre, en 2004 et 2005. Pour pouvoir planifier comme il convient les réunions futures, le Groupe de travail doit **décider** s'il souhaite poursuivre les arrangements actuels impliquant deux secrétariats ou adopter d'autres arrangements. Le Groupe de travail souhaitera peut-être également **arrêter** les dates de sa prochaine session. Le secrétariat a provisoirement prévu que la soixantième session se tiendrait du 15 au 17 novembre 2006.

15. ADOPTION DU RAPPORT

Conformément à la décision prise par le Groupe de travail à sa cinquante-deuxième session, le secrétariat établira une liste des décisions prises à la réunion pour **adoption** par le Groupe de travail. Cette liste sera ultérieurement insérée dans le rapport de la session, une fois celui-ci établi par le Président et le Vice-Président, avec le concours du secrétariat.



UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA
Please Print

Conference Registration Form

Date: _____

Please fax this completed form to the Host Secretariat and **BRING THIS ORIGINAL** with you to Geneva.
An additional form is required for spouses.

Title of the Conference

Working Party on Rail Transport – 59th session, 24-25 November 2005

Delegation/Participant of Country, Organization or Agency

Participant

Mr. Family Name _____ First Name _____
Mrs. _____
Ms. Date of Birth: / / (dd/mm/yyyy)

Participation Category

Head of Delegation Observer Organization Participation
Delegation Member NGO (ECOSOC Accred.) From _____
Observer Country Other (Please Specify Below) Until _____

Do you have a badge issued as a mission diplomat or employee, NGO card issued in Geneva or a long-duration conference badge issued at Geneva. If so, PLEASE TICK HERE

Document Language Preference English French Russian

Origin of Identity Document _____ Passport or ID Number _____ Valid Until _____

Official telephone N°. _____ Fax N°. _____ Official Occupation _____

Permanent official address

Address in Geneva

Email Address

On Issue of ID Card

Participant Signature

Date

Participant photograph if form is sent in advance of the conference date.

Please PRINT your name on the reverse side of the photograph

PLEASE NOTE ONLY CERTAIN CONFERENCES REQUIRE A PHOTO, IF YOU ARE NOT ASKED TO PROVIDE ONE BY THE CONFERENCE STAFF YOUR CONFERENCE IS NON PHOTO

Security Use Only

Card N°. Issued

Initials, UN Official
